

Modification relative aux dirigeants d'une SARL / EURL

Pour le gérant et/ou l'associé nouveau

de nationalité française :

- 1 copies recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 1 extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

de nationalité étrangère :

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu

Dans tous les cas :

- 1 attestation sur l'honneur de non condamnation pénale (à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Si la gérance est majoritaire :

- Imprimé TNS - (Personne relevant du régime des travailleurs non-salariés) Cet imprimé est téléchargeable à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>
- Numéro de sécurité de sécurité sociale

Pour la personne morale

- 1 statut mis à jour et certifié conforme si le gérant est nommé dans les statuts
- 1 procès verbal original décidant de la modification relative au nouveau gérant et/ou l'associé
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Pour l'activité

Votre activité est peut-être réglementée, il faudra fournir les modifications nécessaires suite au changement de gérant (se reporter à la rubrique INFOS PRATIQUES activités réglementée).

Coût de la formalité

- ▶ Règlement des frais de greffe par chèque : 192.01 €
- ▶ Règlement des frais de greffe par chèque : 76.01 € (*uniquement pour SARL à associé unique dans le cas où le gérant est associé unique et une personne physique*)

Eventuellement un règlement complémentaire de 15.27 € si dépôt de cession de parts sociales

Joindre l'imprimé M3-A dûment complété
l'imprimé volet social – Formulaire TNS) dûment complété

Ces imprimés sont téléchargeables à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#) ", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

Numéro unique : 04 94 22 80 34